



CONSEIL MUNICIPAL GREZOLLES

Séance du 28 mars 2025 – 20h30

PROCES VERBAL

Présents : Françoise CLEMENT, Sigismond ROZANSKI, Olivier MOREAU, Louis AYNES, Claire CLEMENT, Laure GARRIVIER, Valérie HUBEAU, Audrey PEURIERE, Françoise ROCHE.

Pouvoirs : Jean-François CARTON a donné pouvoir à Laure GARRIVIER. Jacqueline JABBOUR a donné pouvoir à Olivier MOREAU.

Absents : 2

Votants : 11

Majorité absolue : 6

Secrétaire de séance : Audrey PEURIERE

Liste des documents adressés en amont ou distribués le 28 mars 2025 aux conseillers municipaux :

- Document 1259 distribué sur place le 28 mars 2025
- Budget Assainissement Non Collectif (ANC) : CFU 2024 et BP 2025
 - envoyé par mail et distribué sur place le 28 mars 2025
- Budget Assainissement Collectif (AC) : CFU 2024 et BP 2025
 - envoyé par mail et distribué sur place le 28 mars 2025
- Budget Commune : CFU 2024 et BP 2025
 - envoyé par mail et distribué sur place le 28 mars 2025
- Infos CNSJ
- Recensement à 16 ans
- SCOT du Roannais
- THD, arrêt du cuivre
- Infos multiservices
- Infos SIEL

1. Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 février 2025

Madame le Maire relit le projet de procès-verbal établi à la suite de la réunion du conseil municipal le 12 février 2025. Ce projet de procès-verbal été transmis aux conseillers municipaux soit par mail, joint à la nouvelle convocation, soit sous format papier.

Devant l'absence de remarques, le projet est validé à l'unanimité et co-signé par Madame la Maire et la secrétaire de séance du 12 février 2025.

2. Formalités, administratif

2.1. Urbanisme

Changement de propriétaire pour les parcelles

- A680 et A 682 (vente ARSAC / SITERRE)
- AA96 et AA97 (vente JEANNOT / DOITRAND)
- B37 et B90 (vente GASULLA / GAUBERT-LAC)

2.2. Administratif

Une portion de terrain communal/biens sectionaux a été bornée le 11 mars 2025 en présence de Monsieur PEREY, géomètre, Monsieur et Madame Gérard PONCET, demandeurs et propriétaire du bien adjacent et de Madame Françoise CLEMENT, maire.

La nouvelle parcelle ainsi visualisée sera officiellement numérotée.

Un acte notarié s'ensuivra avec vente par la commune, si la procédure l'autorise pour un montant de 0,20 € / m2.

Les conseillers municipaux délibèrent et valident la vente de la future parcelle à l'unanimité. Cette vente concernant des biens sectionaux sera officiellement régularisée et publiée par voie notariale.

2.3. Locations

Garages :

- Garage n°2 en partant de la gauche : Le bail avec Madame GAY a été arrêté le 31/12/2024 avec paiement de 80 € pour l'année 2024.

Après débat, les conseillers délibèrent pour une nouvelle tarification de 100 € annuels.

Un bail à partir du 1^{er} janvier 2025 est établi au nom de Madame JABBOUR Jacqueline.

- Garage n°1 : Madame Sylvie SIMONIN a libéré le garage qu'elle occupait le 20 mars 2025.

Après débat, les conseillers délibèrent pour une nouvelle tarification de 100 € annuels.

Un bail à partir du 1^{er} janvier 2025 sera établi au nom de Messieurs DOITRAND Emmanuel et ARNAUD Florent.

Appartements :

- T2 gauche, 66 rue de la Cure

L'appartement a été repeint par l'employé communal.

Madame Marielle PATRUNO, nouvelle locataire, a signé un bail à partir du 1er mars 2025. Autorisation de créer un jardin dans une partie de l'espace vert lui a été accordée.

- T4, 66 rue de la Cure

L'avis d'expulsion + commandement de payer ordonné par le Tribunal judiciaire de Roanne est officialisé par le cabinet huissier DESMARTHON/MERCADIE à partir du 18 mars 2025.

Monsieur BERTHON a 2 mois maximum pour entreprendre les démarches d'arrêt de location.

En cas de non-action de sa part, l'huissier demandera le concours de la force publique auprès de Monsieur le Préfet.

L'aide CAF, versée directement en mairie depuis octobre 2025 sera arrêtée si Monsieur BERTHON ne contresigne pas un plan d'apurement.

- T2 droit, 66 rue de la Cure

Le locataire a bénéficié d'un dossier de surendettement et a vu une partie de sa dette annulée.

- T2, 12 impasse de l'ancienne mairie

L'appartement a été entièrement repeint par l'employé communal.

Une annonce pour recherche de locataires permet de programmer plusieurs visites

- T4, 12 impasse de l'ancienne mairie

L'état des lieux a été réalisé le 13 mars 2025. Aucun désordre n'est à constater. La caution a donc été rendue.

Une annonce pour recherche de locataires est déposée.

- Bar/restaurant

Une fuite a été détectée dans la salle de bains. Une déclaration sera déposée auprès de l'assurance. Les réparations sont programmées pour la semaine du 31 mars 2025.

Devant la mise en difficultés d'exploitation pour la gérante, les conseillers municipaux débattent et délibèrent en faveur d'une gratuité pour le mois d'avril 2025.

D'autre part, le logement inscrit dans le 1er bail présentant des manques importants au niveau isolation, les conseillers municipaux débattent et délibèrent en faveur d'un avenant au bail : le loyer sera ramené à 100 € jusqu'à nouvel ordre et n'aura pour objet que le bar/restaurant situé au rez-de-chaussée du bâtiment, adressé 25 rue de l'Astrée + les dépendances adressées rue du Père Lachaise. L'appartement ne fera plus partie de l'espace loué.

Adhésion SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Economique)

Le SIEL propose le renouvellement de la convention SAGE : suivi de la consommation énergétique des bâtiments, études de choix d'énergies, campagnes de mesures, aide à la recherche de financement, ...

Après débat, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité en faveur du renouvellement de cette convention.

3. Finances

3.1. Vote des taxes TFB (Foncier Bâti), TFNB (Foncier Non Bâti) et TH (Taxe Habitation)

Après observation des taux des 3 taxes sur les différentes communes de la CCVAI puis de simulations, les conseillers municipaux votent

8 voix pour une augmentation des taux de 0,5 %

3 voix pour une augmentation des taux de 1 %

Délibération : les taux de TFB, TFNB et TH subiront donc une augmentation de 0,5 % pour l'année 2025 (8 voix contre 3).

→ Taux 2025 : TFB : 23,14 %

TFNB : 22,12 %

TH : 9,55 %

La taxe d'habitation sur les logements vacants sera étudiée et un travail sera présenté avant l'été.

3.2. Taxe d'aménagement

A l'unanimité, les conseillers municipaux maintiennent à l'identique le taux 2024 : 2 %

3.3. Remboursement d'un Prêt Relais

Le Prêt Relais contracté par la commune il y a 3 ans auprès de la Caisse d'Epargne arrive à son terme. Il sera remboursé mi-avril 2025.

3.4. Fongibilité des comptes

A l'unanimité, les conseillers municipaux valident la possibilité de recours aux principes de fongibilité des crédits, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement, conformément à l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3.5. CCAS : Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 (Fonctionnement et Investissement)

Le CCAS a été officiellement clôturé le 31 décembre 2024.

Les résultats du Compte Administratif 2024 sont repris dans le Budget Primitif 2025 de la Commune.

Monsieur Olivier MOREAU, adjoint en charge des finances, présente le Compte Administratif 2024. Il est en accord avec le Compte de Gestion 2024.

Fonctionnement.

Recettes	54 565,64
Dépenses	46 714,00
Résultat	7 851,64

Après avoir pris connaissance des documents remis et débattu, les conseillers municipaux délibèrent et votent, en l'absence de Madame le Maire, sortie de la salle :

Pour : 10

Abstentions : 0

Contre : 0

Les conseillers municipaux de Grézolles votent à l'unanimité en faveur du Compte Administratif et du Compte de Gestion du CCAS / Fonctionnement 2024 et signent les documents correspondants.

Investissement.

Recettes	42 512,10
Dépenses	0
Résultat	+ 42 512,10

Après avoir pris connaissance des documents remis et débattu, les conseillers municipaux délibèrent et votent, en l'absence de Madame la Maire sortie de la salle :

Pour : 10

Abstentions : 0

Contre : 0

Les conseillers municipaux de Grézolles votent à l'unanimité en faveur du Compte Administratif et du Compte de Gestion du CCAS / Investissements 2024 et signent les documents correspondants.

3.6. Assainissement Non Collectif (SPANC)

Pour rappel : depuis le 1^{er} janvier 2024, la commune de GREZOLLES est passée au CFU (Compte Financier Unique). Le CFU regroupe le Compte de Gestion et le Compte Administratif et s'appuie sur un travail collaboratif entre les services de la collectivité et ceux du comptable public.

La Commune détient la compétence « Assainissement Non Collectif » et a donc la charge du service.

SPANC CFU 2024

Monsieur Olivier MOREAU, adjoint en charge des finances, présente le document SPANC CFU 2024

- Fonctionnement.

Les opérations correspondent à des paiements de diagnostics ou contrôles de dispositifs d'Assainissement Non Collectif délégués à la SAUR.

Recettes	0
Dépenses	0
Résultat	0

Après avoir pris connaissance des documents remis et débattu, les conseillers municipaux délibèrent et votent, en l'absence de Madame la Maire sortie de la salle :

Pour : 10 Abstentions : 0 Contre : 0

Les conseillers municipaux de Grézolles votent à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 « Assainissement Non Collectif » / Fonctionnement et signent les documents correspondants.

-Investissement

Recettes	0
Dépenses	0
Résultat	0

Après avoir pris connaissance des documents remis et débattu, les conseillers municipaux délibèrent et votent, en l'absence de Madame la Maire sortie de la salle :

Pour : 10 Abstentions : 0 Contre : 0

Les conseillers municipaux de Grézolles votent à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 « Assainissement Non Collectif » / Investissement et signent les documents correspondants.

SPANC Budget Primitif 2025

Madame la Maire présente les documents détaillant le Budget Primitif ANC.

Les dépenses et recettes sont légalement présentées en équilibre.

Fonctionnement :

Recettes	1 000,00
Dépenses	1 000,00

Après avoir pris connaissance des documents remis et débattu, les conseillers municipaux délibèrent et votent :

Pour : 11 Abstentions : 0 Contre : 0

Les conseillers municipaux de Grézolles votent à l'unanimité le Budget Primitif 2025 « Assainissement Non Collectif » / Fonctionnement et signent les documents correspondants.

Investissement

Recettes	0
Dépenses	0

Après avoir pris connaissance des documents remis et débattu, les conseillers municipaux délibèrent et votent :

Pour : 11 Abstentions : 0 Contre : 0

Les conseillers municipaux de Grézolles votent à l'unanimité le Budget Primitif 2025 « Assainissement Non Collectif » / Investissement et signent les documents correspondants.

3.7. Assainissement Collectif (AC) : Vote des taxes

La Commune détient la compétence « Assainissement Collectif » et a donc la charge du service.
Des impayés sont anciens et considérés comme irrécupérables.

→ Proposition de liste de « non-valeur » :

	Année	Montant
GRAND Catherine	2018	24,51
BRUGERON Pierrette	2022	44,02
Total		66,53

Les conseillers municipaux délibèrent et approuvent à l'unanimité cette liste de « non-valeur » pour un montant total de 66,53 €.

La délibération sera transmise en parallèle au Contrôle de Légalité et au SGC (compte 6541).

Trois autres impayés seront portés en provisions au compte 6817 :
69,40 € en 2019, 123,00 € en 2021 et 58,64 € en 2022.

Etat de l'emprunt : un document récapitulatif est remis aux conseillers pour rappel.

Redevances assainissement :

Pour rappel :

A ce jour, la compétence « ASSAINISSEMENT » relève de la Commune.

Le texte actuel impose la reprise par la CCVAI de cette compétence au 1^{er} janvier 2026.

Celle-ci pourrait alors déléguer cette compétence au SIE La Bombarde.

Le BET KPMG travaille sur une étude des conditions et coûts de ce transfert.

Des discussions en cours laissent envisager un assouplissement du texte avec une « non-obligation » de remontée de la compétence à l'EPCI.

Le budget assainissement est un budget autonome, qui devrait donc se suffire à lui-même, ce qui est difficile sur une petite commune avec peu d'abonnés. La « hauteur de la taxe d'assainissement permet donc de « tendre » vers l'autonomie budgétaire et de limiter l'intervention annuelle du budget général de la commune.

Les conseillers sont invités à observer un tableau comparatif de la Taxe d'Assainissement sur les différentes communes de la CCVAI.

Après débat, les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité en faveur de nouveaux tarifs pour la Taxe d'Assainissement :

Partie fixe : 55,00 €

Partie variable : 0,90 € / m³

soit un montant de 163,00 € pour une consommation de 120 m³.

Taxe de Raccordement :

Les conseillers sont invités à observer un tableau comparatif de la Taxe d'e raccordement sur les différentes communes de la CCVAI.

Après débat, les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité en faveur du maintien de la Taxe de Raccordement : 2 000€.

3.8. Assainissement Collectif (AC) – CFU 2024/BP 2025

Assainissement Collectif / CFU 2024

Monsieur Olivier MOREAU, adjoint en charge des finances, présente le document CFU 2024 –

Fonctionnement

Recettes	29 658,66
Dépenses	21 380,94
Résultat	+ 8 277,72

Après avoir pris connaissance des documents remis et débattu, les conseillers municipaux délibèrent et votent, en l'absence de Madame la Maire sortie de la salle :

Pour : 10 Abstentions : 0 Contre : 0

Les conseillers municipaux de Grézolles votent à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 « Assainissement Collectif »/Fonctionnement et signent les documents correspondants.

Investissement

Recettes	15 710,98
Dépenses	21 797,30
Résultat	- 6 086,32

Après avoir pris connaissance des documents remis et débattu, les conseillers municipaux délibèrent et votent, en l'absence de Madame la Maire sortie de la salle :

Pour : 10 Abstentions : 0 Contre : 0

Les conseillers municipaux de Grézolles votent à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 « Assainissement Collectif / Investissement et signent les documents correspondants.

Assainissement collectif / Budget Primitif 2025

Madame la Maire présente les documents détaillant le Budget Primitif AC

Les dépenses et recettes sont légalement présentées en équilibre.

Fonctionnement

Recettes	46 771,16
Dépenses	46 771,16

Après avoir pris connaissance des documents remis et débattu, les conseillers municipaux délibèrent et votent :

Pour : 11 Abstentions : 0 Contre : budget : 0

Les conseillers municipaux de Grézolles votent à l'unanimité le Budget Primitif 2025 « Assainissement Collectif » / Fonctionnement et signent les documents correspondants.

Investissement

BP 2025 Assainissement Collectif	Investissement
Recettes	28 605,56
Dépenses	28 605,56

Après avoir pris connaissance des documents remis et débattu, les conseillers municipaux délibèrent et votent :

Pour : 11 Abstentions : 0 Contre : 0

Les conseillers municipaux de Grézolles votent à l'unanimité le Budget Primitif 2025 « Assainissement Collectif » / Investissement et signent les documents correspondants.

3.9. Budget général de la commune de Grézolles – CFU 2024/BP 2025

Etat de l'emprunt : un document récapitulatif est remis aux conseillers pour rappel.

Budget Général / CFU 2024

Monsieur Olivier MOREAU, adjoint en charge des finances, présente le document CFU 2024 -

Fonctionnement

CFU 2024 Commune de Grézolles - FONCTIONNEMENT

70 - Produits des services, du doma	17 177,66
73 - Impôts et taxes	141 298,07
731 - Fiscalité locale	50 544,00
74 - Dotations et participations	40 262,10
75 - Autres produits de gestion cou	23 563,38
76 -Produits financiers	14,58
77 - Produits exceptionnels	10 835,99
TOTAL RECETTES	283 695,78
60 - Achats et variation des stocks	16 054,74
61 - Services extérieurs	24 663,29
62 - Autres services extérieurs	29 046,18
63 - Impôts, taxes et versements as	2 235,28
64 - Charges de personnel	74 012,39
65 - Autres charges de gestion cour	40 530,76
66 - Charges financières	8 713,89
67 - Charges spécifiques (exceptionnelles)	11 780,00
68 - Dot. aux amortissements et pro	870,00
73 - Impôts et taxes	27 584,00
TOTAL DEPENSES	235 490,53

Réalisé 2024

RESULTAT FONCTIONNEMENT	48 205,25
--------------------------------	------------------

Après avoir pris connaissance des documents remis et débattu, les conseillers municipaux délibèrent et votent, en l'absence de Madame la Maire sortie de la salle :

Pour : 10

Abstentions : 0

Contre : 0

Les conseillers municipaux de Grézolles votent à l'unanimité en faveur du Compte Financier Unique 2024 « Commune de Grézolles » / Fonctionnement présenté et signent les documents correspondants.

- Investissement

CFU 2024 Commune de Grézolles - INVESTISSEMENT

0 Hors équipement	46 590,22
48 - Acquisition de biens	4 522,40
90 - Travaux dans les batiments	7 513,00
91 - Eglise	19 000,00
TOTAL RECETTES	77 625,62

0 - Hors équipement	52 480,99
48 - Acquisition de biens	9 945,69
90 - Travaux dans les batiments comm	12 933,16
91 - EGLISE	25 500,00
93 - Voirie 2022	31 690,03
95 - Abords du château	9 780,00
96 - Multiservices	768,00
TOTAL DEPENSES	143 097,87

Réalisé 2024

RESULTAT INVESTISSEMENT	-65 472,25
--------------------------------	-------------------

Après avoir pris connaissance des documents remis et débattu, les conseillers municipaux délibèrent et votent, en l'absence de Madame la Maire sortie de la salle :

Pour : 10

Abstentions : 0

Contre : 0

**Les conseillers municipaux de Grézolles votent à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024
« Commune de Grézolles / Investissement présenté et signent les documents correspondants.**

BUDGET PRIMITIF 2025 Commune de Grézolles -

Madame la Maire présente les documents détaillant le Budget Primitif de la Commune -
Les dépenses et recettes sont légalement présentées en équilibre.

Fonctionnement

BUDGET 2025 Commune de Grézolles - FONCTIONNEMENT

002 Résultat de fonctionnement reporté	104 036,81
042	15 779,92
70 - Produits des services, du doma	14 730,00
73 - Impôts et taxes	134 350,00
731 - Fiscalité locale	52 000,00
74 - Dotations et participations	39 456,00
75 - Autres produits de gestion cou	15 080,00
TOTAL RECETTES	375 432,73

023 - Virement à la section investissement	120 145,32
60 - Achats et variation des stocks	18 375,00
61 - Services extérieurs	25 313,00
62 - Autres services extérieurs	24 325,00
63 - Impôts, taxes et versements as	2 310,00
64 - Charges de personnel	81 147,00
65 - Autres charges de gestion cour	50 565,77
66 - Charges financières	4 188,75
67 - Charges spécifiques (exceptionnelles)	
68 - Dot. aux amortissements et pro	21 177,89
73 - Impôts et taxes	27 885,00
TOTAL DEPENSES	375 432,73

BP 2025

RESULTAT FONCTIONNEMENT	0
--------------------------------	----------

Après avoir pris connaissance des documents remis et débattu, les conseillers municipaux délibèrent et votent :

Pour : 11

Abstentions : 0

Contre : 0

**Les conseillers municipaux de Grézolles votent à l'unanimité le Budget Primitif 2025
« commune de Grézolles /Fonctionnement présenté et signent les documents correspondants.**

Investissement

Madame la Maire présente les documents détaillant le Budget Primitif de la Commune -

BUDGET 2025 Commune de Grézolles - INVESTISSEMENT

001 - solde d'exécution résultat report	58 846,92
0 Hors équipement	163 343,54
042	15 779,92
90 - Travaux dans les batiments	17 574,00
91 - Eglise	29 000,00
93 - Voirie 2022	17 601,00
95 - Abords du château	6 666,00
96 - Multiservices	150 000,00
97 - Voirie 2024	10 257,00
98 - Voirie 2025	16 000,00
TOTAL RECETTES	485 068,38

0 - Hors équipement	119 552,32
040	15 779,92
48 - Acquisition de biens	2 000,00
90 - Travaux dans les batiments comm	7 666,00
91 - EGLISE	1 536,00
93 - Voirie 2022	7 637,00
95 - Abords du château	20 000,00
96 - Multiservices	259 029,14
97 - Voirie 2024	22 128,00
98 - Voirie 2025	29 740,00
TOTAL DEPENSES	485 068,38

BP 2025

RESULTAT INVESTISSEMENT	0
--------------------------------	----------

Après avoir pris connaissance des documents remis et débattu, les conseillers municipaux délibèrent et votent :

Pour : 11 Abstentions : 0 Contre : 0

Les conseillers municipaux de Grézolles votent à l'unanimité le Budget Primitif 2025 « commune de Grézolles / Investissement présenté et signent les documents correspondants.

4. Travaux

4.1. Signalétique

Nous aurons la réponse du CD42 concernant la demande d'aide pour la signalétique sur l'enveloppe « Amendes de Police » en septembre 2025.

Nous sommes autorisés à commencer les travaux en amont, mais sans certitude d'aide.

4.2. Voirie

- Les travaux EIFFAGE sur le Chemin du Verger seront réalisés en avril 2025.

- L'entreprise PONTILLE sera contactée pour la réalisation de la bande STOP au croisement de l'Allée du Château et de la Route du Tacot.

4.3. Aire de jeux

Un groupe de travail sera constitué rapidement.

4.4. Multiservices

Monsieur Vincent BUCHET, architecte, est venu en mairie le mardi 11 mars avec monsieur GEAY, économiste et le BET Fluides.

La discussion s'est engagée autour d'économies nécessaires sur le projet proposé par Monsieur GEAY fin décembre 2024 : réduction de la partie ajoutée à l'arrière du bâtiment, choix d'un mode de chauffage économe mais également avec gestion individuelle par les différents gérants.

Une réunion des conseillers sera organisée au plus vite autour de :

- un plan mis à jour par Monsieur BUCHET
- un nouvel estimatif de Monsieur GEAY incluant les choix de chauffage retenus.

Madame CHILES et Monsieur BATIGNE, de l'EPORA, seront rencontrés pour travailler sur un étalement des paiements.

5. Questions diverses

- Projet Agrivoltaïque

L'entreprise H2Air présentera le projet en mairie le 11 avril 2025 à 20h. Une invitation sera déposée dans les boîtes aux lettres.

Le conseil municipal devra émettre un avis au cours de sa réunion de fin avril/début mai 2025.

- Loire Propre

La ½ journée Loire Propre a été annulée (et non reportée) pour cause de neige.

- Commission « déchets »

Monsieur Sigismond ROZANSKI propose un compte-rendu de la commission « Déchets » de la CCVAI.

- Séances piscine

Pour info : La CCVAI prend en charge chaque année les séances piscine pour les enfants des différentes écoles de son territoire.

Des travaux importants sur le bassin de Feurs ne permettront pas ces séances pour l'année scolaire 2025-2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.